

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 96/6e L rendant exécutoire la délibération n° 96/6 L du 11 août 1964 de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements de crédits du budget du service local, exercice 1964.

n° 96/6e L

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 août 1964

Numéro JO  
n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro  
1 septembre 1964

### TEXTE INTÉGRAL

portant ouverture de credits au buaget local, exercice 1964 : La Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 23 juillet 1964 : A adopté dans sa séance du 11 août 1964 la délibération dont la teneur suit : Sont ouverts au budget du service local, pour l'exercice 1964, les crédits suivants :

Chapitre 14-4 — « Personnel» ..... 362.520

Chapitre 15-4 — «Frais de recensement. — Matériel ».....1.365.000 To-

tal.....1.727.570 Ces credits supplémentaires seront gagés par un  
prélèvement Correspondant sur la caisse de reserve, au

chapitre 19.

**Le Président de la Commission de l'Assemblée Territoriale, HASSAN MOHAMMED MOYALE. Le Secrétaire de la Commission de l'Assemblée Territoriale, IBRAHIM AHMED BOURALE.**